

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant 1 - Lot 5 - Marché 20S0035 "Création du groupe scolaire Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq"

N° : VA_DEC2021_327
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 5 juillet 2021,

décidons

De conclure l'avenant n° 1 du lot n° 5 « Plâtrerie – cloisons – faux-plafonds » pour le marché 20S0035 « Création du groupe scolaire Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq » avec la société PRBI domiciliée à LA MADELEINE (59110).

Aux prestations initiales du marché sont supprimées les prestations suivantes :
- Suppression du faux-plafond extérieur non démontable et habillages des conduits de lumière, pour -17 955.00 € H.T.
Soit une moins-value de -17 955.00 € H.T.
Cet avenant représente une baisse de 4,19 % du montant du marché initial.
Le nouveau montant du lot 5 est de : 410 414,89 € HT.

Imputation comptable : 2313 213 2200
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 23 août 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181026-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 3 septembre 2021